



Fondation
Bettencourt
Schueller



Concours Médecine-Humanités de l'École normale supérieure Session 2023 Rapport du jury

Présidence du jury :

Emmanuel Didier (ENS-PSL-CNRS), Directeur du programme Médecine-Humanités
Valérie Theis (ENS-PSL), Directrice adjointe de l'ENS-PSL pour les Lettres

Membres du jury :

David Schreiber (ENS), Directeur des études Lettres de l'ENS
Sophie Cras (Univ. Panthéon-Sorbonne), Histoire de l'Art
Albert Faye (Univ. de Paris), Pédiatrie
Déborah Lévy-Bertherat (ENS), Littérature comparée
Stanislas Lyonnet (Univ. de Paris), Génétique
Claire Zalc (ENS-CNRS), Histoire

Sur les 41 candidat.e.s ayant envoyé un dossier, 12 ont été déclaré.e.s admissibles qui se sont toutes et tous présenté.e.s aux épreuves écrites d'étude de documents puis à l'entretien oral. 5 ont été admis.e.s, 2 placé.e.s sur liste complémentaire.

1. Examen des dossiers de candidature.

La sélection des étudiants pour les épreuves d'admissibilité se fait sur dossier. Voici quelques données statistiques sur les candidats :

Pour ce qui est du genre des candidats : nous avons eu 27 femmes (66%) pour 14 hommes (34%). Les proportions restent les mêmes que l'an dernier.

30 Non-boursiers (73%) pour 11 boursiers (27%). L'an dernier, 34% des candidats étaient boursiers.

La répartition des universités d'origine se présente de la manière suivante :

Faculté d'inscription	Effectifs	%
Aix-Marseille	7	17
Angers	2	5
Besançon	1	2
Bordeaux	2	5
Caen	2	5
Clermont-Ferrand	1	2
Grenobles-Alpes	1	2
Iuliu Hatieganu (Roumanie)	1	2
Lyon 1	1	2
Nancy	2	5
Paris-Est-Créteil	2	5
Reims	1	2
Sorbonne Université	3	7
St Etienne	1	2
Université Catholique de Lille	1	2
Université de Bourgogne	1	2
UPC	12	29
Total général	41	100

Cela représente 41% de candidats issus des universités parisiennes, contre 59% de non-parisiens. C'est une évolution intéressante : l'année dernière, il y avait 32% de non-parisiens et 68% de parisiens dans les candidats.

On observe le développement d'un fort pôle de candidature à Aix-Marseille avec sept candidats, contre seulement deux l'an dernier. La raison de ce développement demeure cependant incertaine. On peut néanmoins remarquer que parmi les sept candidats, cinq ont fait un stage en psychiatrie dans le même hôpital.

Les critères de sélection aux épreuves d'admission étaient les mêmes que l'an dernier :

- Excellent niveau dans les matières « littéraires » au bac et, si les bulletins sont fournis (ce n'est pas obligatoire), au lycée.

- Excellent niveau en médecine.
- Motivation, non seulement exprimée par la lettre mais aussi par le CV (ex. associations caritatives, stages, volontariat). La lettre de motivation a été particulièrement examinée par le jury. Les candidats sont invités à y apporter un soin tout particulier aussi bien pour le fond que pour la forme.
- Les lettres de recommandation sont toujours examinées, mais elles gardent une place secondaire par rapport aux autres éléments du dossier.

À l'issue de l'examen des dossiers, douze candidats ont été déclarés admissibles.

2. Épreuve écrite d'étude de documents

En raison des dates d'examen des différentes universités, tous les candidats ne pouvaient pas passer l'épreuve écrite le même jour. Deux dates de composition ont donc été déterminées, chacune portant sur un sujet différent : « Les déserts médicaux » et « Les Expériences de mort imminente ».

Conformément à l'annonce faite l'an dernier, trois documents seulement ont été proposés aux candidats : un document de nature médicale, une image et un document relevant des sciences humaines. L'exercice consistait à démontrer que le/la candidat.e était capable d'analyser chaque document mais aussi de les mettre en relation les uns avec les autres et de construire une problématique à la fois originale et solide.

Une grande difficulté consistait à construire une problématique qui permettait d'étudier les documents en profondeur et, en même temps, d'en proposer une approche croisée.

Nous allons insister ici sur le sujet traité par le plus grand nombre de candidats, qui portait sur « Les Expériences de mort imminentes » (EMI) car chaque document s'est avéré comporter une difficulté assez peu fréquemment relevée par les candidats – ce qui n'avait pas été anticipé par le jury.

Le document 1, qui était un extrait de « La mort d'Ivan Illitch » de Léon Tolstoï, narrait une agonie. L'expérience de mort imminente trouvait donc son dénouement dans la mort du personnage. Mais, grâce aux vertus de la fiction, l'auteur pouvait tout de même la rapporter. Les candidats ont très souvent manqué d'analyser cette puissance de la fiction permettant d'exprimer une situation dont il est, en réalité, impossible de témoigner.

Le document 2 était un extrait d'un article scientifique de Sara Piazza sur la mort encéphalique. La plupart des candidats n'a pas vu que la famille impute une expérience de mort imminente à la mère, et estime donc que ces expériences existent. Ces expériences ne sont donc pas propres à ceux qui les ont expérimentées, mais font donc bien partie de nos sociétés. Il aurait été possible de soulever des questions comme celle de savoir si l'on peut caractériser socialement ceux qui les éprouvent et ceux qui y croient. Les candidats se sont

tous rangés au verdict de mort énoncé par le corps médical et n'ont pas vu cet aspect du texte.

Enfin, le document 3 était une planche de bande dessinée. Il était donc important de commenter non seulement le texte, mais aussi la partie graphique de celle-ci.

La maîtrise du temps n'a pas toujours été optimale chez les candidats. Il est important de se relire et ainsi de corriger les fautes d'orthographe, qui étaient trop nombreuses cette année, les erreurs de syntaxe et les approximations de vocabulaire.

L'apport de connaissances extérieures a été valorisé dans la mesure où ces dernières servaient à enrichir l'analyse des documents proposés ou leur mise en relation. Il n'était pas utile de plaquer des citations ou des références si celles-ci ne permettaient ni l'un ni l'autre. En conclusion, les critères de jugement des copies qui ont été retenus étaient la correction du français et de l'orthographe ; la pertinence de l'analyse individuelle des documents ; la capacité à les mettre en relation les uns avec les autres ; l'originalité de la problématique et l'aptitude à organiser son raisonnement.

Les douze copies se sont avérées être en général de bon niveau. Elles ont toutes fait l'objet d'une double correction.

3. Épreuve orale d'entretien de motivation

L'épreuve orale s'est déroulée pendant deux demi-journées. Les candidats passaient devant un jury composé de quatre personnes, un médecin, deux spécialistes de sciences humaines et le directeur du programme. Le/La candidat.e présentait son parcours et son projet en dix minutes, à la suite de quoi le jury discutait avec le/la candidat.e pendant dix minutes. Les candidats ont presque tous très bien mesuré leur temps de parole, avec ou sans notes.

Il n'est pas utile de répéter à l'oral ce qui avait déjà été écrit dans la lettre de motivation ou dans les autres pièces du dossier. Il est préférable d'ajouter des éléments à ce qui a déjà été écrit.

La discussion avec le/la candidat.e n'était pas un examen visant à tester ses connaissances. Le fait d'être capable de prendre de la distance avec ses expériences passées, de montrer une profondeur dans la réflexion, de répondre avec agilité aux questions posées a été jugé positivement. Le jury cherchait à évaluer la cohérence du parcours et du projet. Les deux parties de l'oral ont eu un poids égal dans la décision finale du jury.

Désormais, le jury demande aux candidats quel département de l'École ils souhaiteraient intégrer s'ils sont admis ; il est important de donner une réponse claire à cette question.

Une large majorité de candidats admissibles ont su répondre aux exigences de l'exercice, par la clarté de leur propos et une certaine aisance dans la présentation orale.

Les deux exercices, écrit et oral, comptent à part égale pour les épreuves d'admission.

Outre les cinq candidats admis, deux ont été placés sur la liste complémentaire.